



Circulaire n°4606 du 16/10/2013

**Objet : Prêt du matériel sportif aux écoles**

FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
  - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau(x) : Fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- A partir 1<sup>o</sup> octobre
- Du au

#### Documents à renvoyer

- 
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

#### Mots-clés :

Matériel , sport , prêt

#### Destinataires de la circulaire

- Aux chefs des établissements et aux Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires, ordinaires et spécialisées, organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Aux Inspecteurs (trices) de ces enseignements ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs
- Aux associations de parents ;

#### Signataires

Administrations : Direction générale de l'Enseignement obligatoire  
La Directrice générale, Madame Lise-Anne Hanse  
Direction générale du sport  
Le directeur a.i Alain Laitat

#### Personnes de contact

Service ou Association : Adeps

Nom et prénom	Téléphone	Email
Françoise Kaiser	043644138	francoise.kaiser@cfwb.be
Olivier Dradin	02/6908232	olivier.dradin@cfwb.be

Mesdames les Préfètes et Messieurs les Préfets,  
Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs,  
Mesdames et Messieurs les professeurs d'Éducation Physique,

L'Adeps gère un dépôt dont le matériel sportif très varié est mis à la disposition, entre autres, des établissements scolaires, tous réseaux confondus.

Vous pouvez ainsi bénéficier d'un prêt de matériel sportif :

- entièrement gratuit, hormis les frais d'assurance éventuels,
- pour une activité récurrente ou ponctuelle,
- de bonne qualité,
- tel que ballons, raquettes, gants de base ball...
- « lourd » selon la liste disponible,
- de psychomotricité.

Les articles prêtés gratuitement vous permettront de diversifier vos activités, en offrant à vos élèves de meilleures conditions de travail.

Ce sera donc tout bénéfice, pour le professeur, pour les élèves et pour l'école.

L'enlèvement est obligatoirement effectué par **vos soins**.

Le « petit » matériel et le matériel « lourd » sont disponibles au **CAPMaS** (Centre Adeps de prêt de Matériel Sportif) de Villers-le-Bouillet.

Une partie du « petit » matériel est également à disposition plus près de chez vous, dans les Centres de Conseil du Sport de certaines provinces : Mons, Charleroi, Arlon et Forest.

Pour de plus amples informations, je vous invite à consulter le site Adeps, en cliquant sur le lien suivant : [le prêt scolaire](#)

vous trouverez :       - le règlement ;  
                                  - le formulaire de demande à remplir, ainsi que la liste du matériel  
disponible;  
                                  - les adresses utiles

Personnes ressources :

- Madame Françoise Kaiser – Chargée de mission DG Sport –  
[francoise.kaiser@cfwb.be](mailto:francoise.kaiser@cfwb.be) Tél. : 04/228 83 60
- Monsieur Olivier Dradin – Chargé de Mission DG Enseignement obligatoire -  
[olivier.dradin@cfwb.be](mailto:olivier.dradin@cfwb.be) Tél. : 02/690 82 32

En espérant que vous n'hésitez pas à tirer profit de cette opportunité, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs, nos respectueuses salutations.

Alain LAITAT

Lise-Anne HANSE

Directeur général du Sport

Directrice générale de l'enseignement  
obligatoire